

CQP Opérateur d'intervention en milieu sensible

RNCP39718 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	343
Formacode(s)	22201, 12592, 24114, 12541
Code(s) ROME	I1503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3109 — Métallurgie
Date d'enregistrement	31/10/2024
Date d'échéance	31/10/2029

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie

<https://www.observatoire-metallurgie.fr>

Partenaires habilités

204 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 204 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3D INGENIERIE SYSTEMES	79799848100015	Former et organiser l'évaluation
3D INGENIERIE SYSTEMES	79799848100031	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343600026	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	824363436000695	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200021	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200104	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200120	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200138	Former et organiser l'évaluation
AFPI BOURGOGNE 21 71	77821328000044	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 204 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp39718-cqp-operateur-d-intervention-en-milieu-sensible/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le Certificat de Qualification Professionnelle Métallurgie (CQPM) Opérateur d'assainissement en milieu sensible a été créé par les entreprises du secteur nucléaire afin de permettre aux salariés d'acquérir des compétences conformes à la réglementation et aux normes spécifiques à ce domaine. En 2003, le CQPM a été révisé pour qualifier

les travailleurs intervenant sur les sites nucléaires. En 2018, une initiative conjointe d'UIMM Manche et Orano DS (démantèlement et services) a été lancée pour rénover le CQPM, proposant de le rebaptiser « Opérateur d'intervention en milieu sensible » au lieu de « Opérateur d'assainissement en milieu sensible ».

L'objectif de cette révision était d'élargir les champs d'application du CQPM aux activités de déconstruction en général, impliquant des précautions spécifiques en raison de l'environnement et/ou des produits utilisés.

ACTIVITÉS VISÉES

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe et/ou d'un chargé de travaux, le titulaire assure l'entretien du poste et la maintenance de premier niveau, propose des axes d'améliorations sur tous sites dans un environnement qui impose de tenir compte de la sécurité des personnes et de la sûreté des installations.

L'opérateur d'intervention en milieu sensible opère à partir d'instructions précises et de consignes d'interventions préalablement identifiées (procédure en vigueur, mode opératoire, cartographie de la zone d'intervention, et des risques, Dossier d'intervention en milieu radioactif, ...). Dans ce contexte, il aura en charge d'assurer la préparation, la réalisation et le suivi des interventions qui peuvent être des interventions d'assainissement, de démantèlement, de contrôle de routine, de remplacement d'un joint, de réduction de volume de matériels, de tris de déchets etc. Ces interventions peuvent produire une grande variété de déchets, elles sont, en général, menées en milieu hostile et peuvent exposer les opérateurs à des différents risques (radioactivité, chimique, biologique, amiante, ATEX, SEVESO, ...).

À partir d'équipement de détection de risque ou de dépassement de seuil, l'opérateur d'intervention en milieu sensible doit être en mesure d'assurer sa sécurité et de sécuriser la zone de travail.

Il aura pour mission de repérer, contrôler, trier, conditionner les déchets (solides ou liquides) et d'identifier les colisages générés sur le périmètre confié. Des habilitations sur site¹ peuvent être nécessaires. Toute intervention nécessite l'application des processus (qualité, sécurité, environnement) et le respect des règles (sites et clients), notamment le port des EPI, et la mise en place des EPC.

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- La préparation d'une intervention en milieu sensible ;

Cette activité consiste à effectuer les différentes tâches liées à la préparation et la vérification des interventions en milieu sensible, qui peuvent être des interventions d'assainissement, de démantèlement, de contrôle de routine, de remplacement d'un joint, de réduction de volume de matériels, de tris de déchets etc., conformément au mode opératoire.

- La réalisation de l'intervention en milieu sensible ;

Cette activité consiste à effectuer différentes tâches assignées liées à l'intervention (de type assainissement, démantèlement, contrôle de routine, remplacement d'un joint, réduction de volume de matériels, tris de déchets etc.) en milieu sensible.

Cette intervention en milieu hostile (contaminant, irradiant, milieu Alpha...) nécessite le respect strict des modes opératoires et consignes de sécurité spécifiés dans les documents d'intervention.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Préparer et organiser une intervention en milieu sensible

Vérifier la conformité de la zone d'intervention et des conditions d'intervention en milieu sensible

S'assurer du maintien des conditions d'intervention en milieu sensible

Réaliser l'intervention en milieu sensible

Contrôler la réalisation de l'intervention en milieu sensible

Trier et conditionner les déchets produits en milieu sensible

Finaliser l'intervention en milieu sensible en renseignant les documents de suivi

Blocs de compétences

RNCP39718BC01 — Préparation d'une intervention en milieu sensible

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer et organiser une intervention en milieu sensible

Vérifier la conformité de la zone d'intervention et des conditions d'intervention en milieu sensible

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

et

AVIS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

RNCP39718BC02 — Réalisation de l'intervention en milieu sensible

LISTE DE COMPÉTENCES

S'assurer du maintien des conditions d'intervention en milieu sensible

Réaliser l'intervention en milieu sensible

Contrôler la réalisation de l'intervention en milieu sensible

Trier et conditionner les déchets produits en milieu sensible

Finaliser l'intervention en milieu sensible en renseignant les documents de suivi

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

et

AVIS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ses activités se déroulent dans un environnement sécurisé et réglementé nécessitant une surveillance accrue du process du fait de risques importants. Il exerce ses missions sur différents secteurs d'activité et/ou travaux spécifiques dans un environnement sensible :

- Production d'énergie électrique nucléaire et recyclage des combustibles,
- Pétrochimie, ...
- Déconstruction de produits ou matériels (navale, ...)
- Assainissement et/ou décontamination de locaux et matériels

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent d'intervention en assainissement et démantèlement
- Agent d'assainissement radioactif

- Agent d'intervention et d'assainissement en milieu radioactif
- Opérateurs d'exploitation en milieu nucléaire

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

En fonction de la zone d'activité ou d'intervention, l'opérateur d'intervention en milieu sensible pourra être titulaire de différentes habilitations spécifiques délivrées par le site client. Ces habilitations ne sont pas intégrées dans le CQP.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 025 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée) T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	18 265
Jugés difficiles à recruter	37 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès à la formation se fait après un positionnement du candidat sur les compétences du référentiel.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.

D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Conformément à l'accord du 8 novembre 2019, le jury paritaire de délibération transmet au Groupe Technique

paritaire « Certifications » l'ensemble des informations relatives au processus d'attribution comprenant sa composition, sa délibération, ainsi que tout document utile à son suivi.

Cette transmission vise à permettre, au Groupe Technique Paritaire « Certifications », de s'assurer de la conformité du processus d'attribution au dispositif de certification de branche.

Base légale

Date de décision	31/10/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2029
Date de dernière délivrance possible	31/10/2033

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	10	0	100 %	100 %
2018	9	0	100 %	100 %

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/certifications/produire-realiser/operateur-dintervention-en-milieu-sensible>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39718/>